



Forge du XVIII^{ème} siècle

MAIRIE DE MONTASTRUC DE SALIES

20. Route de Saint Roch 31160 Montastruc de Salies

Tel/fax : 05.61.97.55.42

e-mail : mairie.montastruc-de-salies@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2022

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes DARMANI, MONTEGUT, MM. BUFFALAN, BOUE, ESQUERRE, Mmes ARTIGUES, DUCHEIN.

Absents excusés : M. CALVET, Mmes ESTRADE, MAYLIN

Secrétaire de séance : **Guylaine DARMANI**

La séance est ouverte à 19 h 10.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : vote des taux d'imposition 2022. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents.

1° - Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2021 :

Foncier Bâti : 30.18%

Foncier Non Bâti : 50.03%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente la comptabilité établie par la Trésorière de Salies-du-Salat :

Section d'Investissement :

Dépenses : 125 829.35€

Recettes : 179 092.92€

Soit un excédent de : 53 263.57€ et un résultat cumulé positif de : 28 531.94€

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 166 922.29€

Recettes : 184 916.00€

Soit un excédent de : **17 993.71€** et un résultat cumulé positif de : **37 304.59€**

Le Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3° - Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur ESQUERRE, doyen d'âge, présente la comptabilité de la Commune tenue par Monsieur LACARRERE.

Section d'Investissement :

Dépenses : 125 829.35€

Recettes : 179 092.92€

Soit un excédent de : **53 263.57€** avec un résultat cumulé positif de : **28 531.94€**

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 166 922.29€

Recettes : 184 916.00€

Soit un excédent de : **17 993.71€** avec un résultat cumulé positif de : **37 304.59€**

Les résultats étant identiques à la comptabilité de la Trésorière, le **Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

4° - Affectation du résultat 2021

Le résultat d'investissement 2021 étant positif, Monsieur le Maire propose de conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2021 en section de fonctionnement du budget 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5° - Vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions versées en 2021. Il propose les montants suivants pour 2022 :

Comité Fêtes Lannes : 2000€

Comité Fêtes St Martin : 1250€

FCMVA (foot) : 2400 + subvention except. : 500€

Pétanque : 25€

AAPPMA Vallée de l'Arbas : 25€

Association des Parents d'Elèves : 150€

Foyer Rural : 350€.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Ecomusée d'Estadens et le VTT Pyrénées 3 Vallées l'ont également sollicité. Il propose de verser 150€ à chacune d'entre elles.

Montant des subventions adoptées à l'unanimité des membres présents.

6° - Achat d'une tondeuse

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tracteur tondeuse tombé en panne en fin de saison dernière est irréparable. Il propose d'acheter une tondeuse tractée. Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise **DEDIEU ST GAUDENS SAS** présente le meilleur tarif rapport qualité/prix, soit : **995.83€ HT**. Une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7° - Projet de travaux de viabilisation de la zone AU au quartier de Paillas

Afin de satisfaire à des demandes d'achat de terrains constructibles, le Conseil Municipal envisage de viabiliser la zone AU du PLU située au quartier de Paillas. Un chiffrage des travaux va être demandé.

8° - Questions diverses

- Proposition est faite de demander une révision des emprunts communaux.
- Une demande d'autorisation de rejet des eaux par la Ruelle de Lafuste à St Martin va être déposée par Madame SOLE.
- La Maison des Associations est presque terminée.
- Le logement situé au dessus de l'Ecole de St Martin sera libéré au 10/06/2022.
- L'info lettre rédigée par la Communauté de Communes relative au nouveau fonctionnement de collecte des déchets ménagers sera affichée sur les panneaux municipaux et mise sur le site internet de la Commune.
- Action humanitaire en faveur de l'Ukraine : une information va également être affichée et mise sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h.

Fait à Montastruc-de-Salies, le 1^{er} mars 2022



Le Maire,
Bertrand LACARRERE